



Droit a l image après combien temps y a t il prescription ?

Par **jolino**, le **13/06/2017 à 19:11**

bonjour a tous.
Mon employeur a utiliser une photo de moi prise par des photographe professionnel,dans l entreprise,pour l affiche du journal en mettant mon nom et prénom,éditer a bien plus de 200 exemplaires, sans même me consulter ni me faire signer quoi que soit,il y a de sa 3ans et 5mois.
DROIT A L IMAGE:
Après combien de temps il y a t il **prescription** ?
Puis je encore déposer plainte?
Merci,beaucoup d'avance.

Par **Visiteur**, le **13/06/2017 à 22:36**

Bonsoir,
Ceci pourrait vous être utile
<http://www.legadroit.com/droit-image.html>

Par **SJ4**, le **13/06/2017 à 23:03**

bonjour,
plainte non, il n'y a aucun délit.
au civil pour demander des dommages et intérêts, oui. la prescription est de 5 ans.